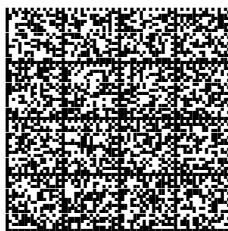


**IMPOT SUR LES REVENUS DE L'ANNEE 2025
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2026**

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas
besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
la page d'accueil
d'impots.gouv.fr, rubrique
« Vérifier un avis d'impôt »*



2D-DOC

COPLO EMMANUELLE
3 BD ALBERT DELSUC
84000 AVIGNON

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1054063886169

Référence du document : 26 A0 6348368 93
Adresse d'imposition au 01/01/2026 :
3 BD ALBERT DELSUC
84000 AVIGNON

Numéro FIP : 840 32 43 5091187789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 21/04/2026

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace Finances publiques sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et prise de RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

37,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2025.
Vous serez remboursé à l'été 2026.**

Revenu fiscal de référence : 26 474
Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2028 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires	26477			
Déduction 10% ou frais réels	- 2648			
Pensions en capital des nouveaux plans d'épargne retraite	2400			
Salaires, pensions, rentes nets	26229			26229
Revenu brut global				26229
CSG déductible				- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Versements épargne retraite déclarant 1		900	900	
Total des charges déduites ¹¹				- 900
Revenu imposable				25329
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	245
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1510
Décote				- 214
Impôt proportionnel				+ 31
Impôt total avant crédits d'impôt			1327	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers		32	32	- 32
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				1295
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2025 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2025 dû ⁵³ :				1295
Retenue à la source prélevée en 2025 par vos verseurs de revenus :				- 1332
Solde d'impôt sur les revenus 2025 :				- 37
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				26474
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				245
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2026

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2026, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2027 est de :

Plafond total de 2024

Déclar. 1
17264

Cotisations prises en compte pour 2025

900

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2024

+ 4399

Plafond non utilisé pour les revenus de 2025

+ 3737

Plafond calculé sur les revenus de 2025

+ 4710

Plafond pour les cotisations versées en 2026

= 16960

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition

5,19%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2025 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition

11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2025 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.